

Maître Xavier LOMBARDO

Huissier de Justice - Commissaire Priseur

***Administrateur provisoire
de l'étude de feu Me POTEL
Tel: 44 10 22 - Mobile: 77 74 40
etude.potel@gmail.com***



VENTE aux ENCHERES PUBLIQUE

**A la requête du Gouvernement de NC, du Domaine
(TPI), de la Sté AGS et liquidations judiciaire des Stés
YANA et PROBAT NC**

**Mardi 22 septembre 2026
10:00**

**Fourrière intercommunale - Rue
Raymonde Jore DUCOS**

98800 NOUMÉA

**Visites des lots 1 à 61, vendus sur désignation sur 3 sites différents : voir conditions de
visites indiquées sur la dernière ligne du chapitre "sur désignation à..."**

Visites des lots 62 à 92, mardi 22 septembre de 8h30 à 10h, sur le site de vente

UN CHÈQUE DE GARANTIE SERA DEMANDÉ A L'INSCRIPTION

(Présentation du KBis pour les chèques de société avec carte d'identité du gérant)

Par sécurité, le port de chaussures fermées sur les sites est obligatoire (visites et ventes)

***ENLEVEMENT IMPERATIF après paiement
le jour même ou selon indications données en début de vente.***

***Vente en l'état et au comptant: chèque avec 2 pièces d'identité, espèces plafonnées à 119 300 xpf, frais
compris. Décret N° 2018-284 du 18/04/18 art. D.112-3 du CMF
Droits en sus 9,54%, TGC 6% incluse (Dél. N° 299 du 22/03/94)***

Sur désignation à Ducos, rue Champollion



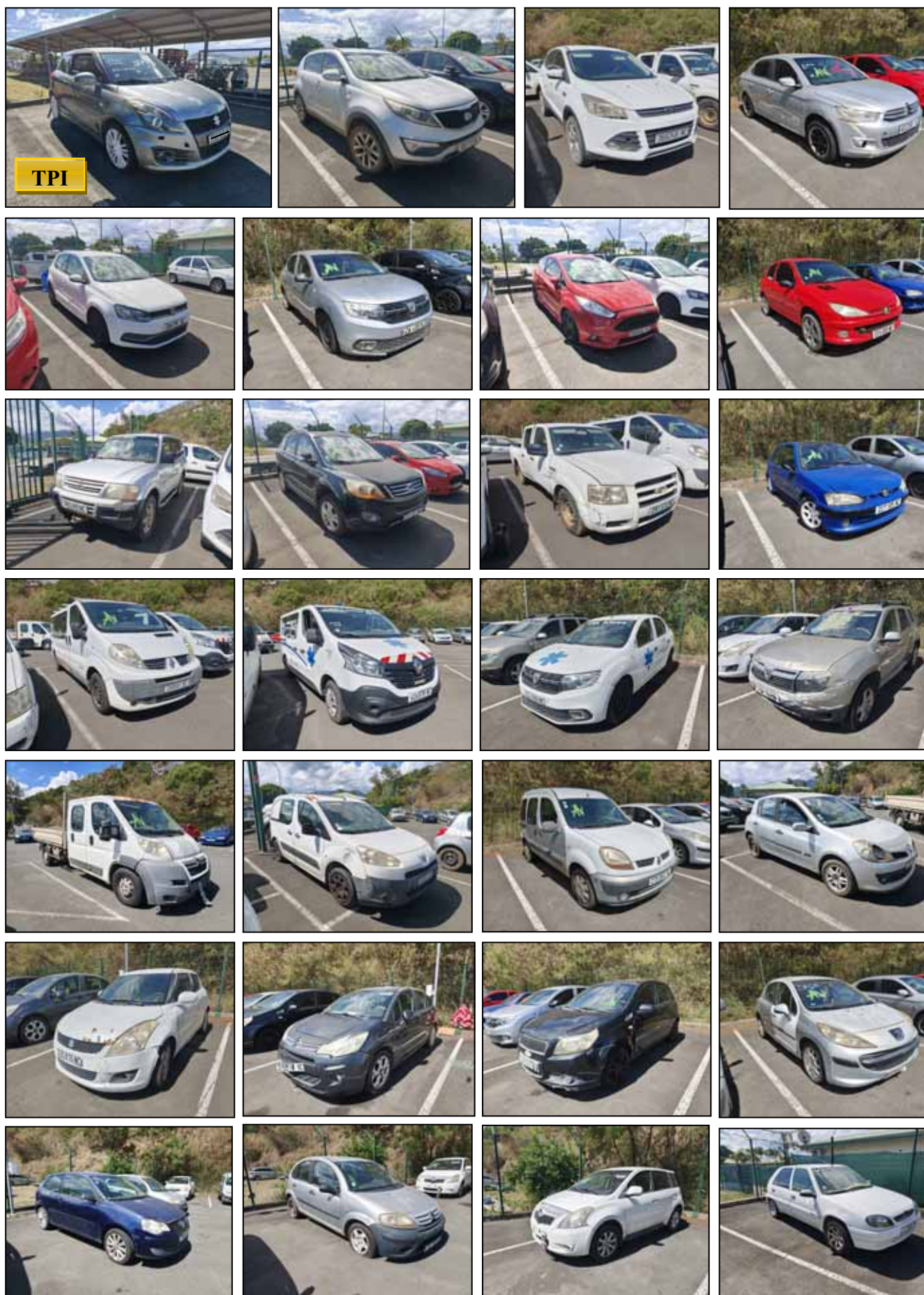
Sur désignation à la Zac Panda



Sur désignation à Nouméa



Sur le site de vente



1	Lot de peluches	1 000
2	Lot de vaisselle, batterie de cuisine, ustensiles	4 000
3	Lot de décorations de Noël	2 000
4	Lot de linges de maison pour enfants (DISNEY)	2 000
5	Lot de vaisselle : verres divers, bocaux, ravers, bols inox, grille pain	4 000
6	Lot de linges de maison (serviettes, couverture, etc)	1 000
7	Lot divers : mini visseuse dans son coffret, boîtes à outils et cintres	4 000
8	Lot de livres, divers thèmes	1 000
9	Lot de BD et livres	3 000
10	Lot de 2 cartons de livres, divers thèmes	2 000
11	Lot de vêtements pour jeune fille	3 000
12	Lot de vêtements féminins	3 000
13	Lot de vêtements femme et fille	3 000
14	Lot de vêtements féminins et linges de maison	3 000
15	Lot de vêtements féminins	3 000
16	Lot d'ustensiles de cuisine, mini-cocottes, mugs, etc	4 000
17	Lot comprenant presse agrumes et nécessaires à pâtisserie (moules à tarte, moules divers en silicone, etc), glacière et tablier	4 000
18	Lot de jeux enfants	4 000
19	Lot de jeux enfants	4 000
20	Lot de jeux de société, peinture et cadres à dessin, télescope	4 000
21	Lot comprenant nintendo, mini-chaîne, feutres, casque de vélo et éléments de déco	5 000
22	Lot comprenant appareil photo instantané FUJIFILM Insta Mini avec sacoche, skate, rollers, masque, déguisement de lutin et sac de couchage	6 000
23	Lot comprenant sapin et décorations de Noël	3 000
24	Lot divers : matelas gonflable (2 places), hamac avec moustiquaire, draps housse, parka, quelques sacs, lunettes de natation, tenue de judo, etc	7 000
25	Ensemble home cinéma PHILIPS LX3900SA, nombreux dvd et cd	12 000

26	Enceinte portable PARTY LIGHT&SOUND	4 000
27	Guitare sèche BARCELONA avec sa housse de transport	7 000
28	Écran plat UHD TV 4K ULTRA HD	12 000
29	Lot de 2 petites étagères mélaminé blanc (état très moyen)	1 000
30	Lot de 2 paniers en jonc de mer IKEA KNIPSA, pliables	1 000
31	Lot de 14 caisses de rangement en tissu IKEA DRONA	4 000
32	Étagère à casiers IKEA Kallax (encore dans son carton)	4 000
33	Étagère en bambou (démontée) avec quincaillerie	3 000
34	Large commode en bois, 3 grands tiroirs, miroir sur le plateau	10 000
35	Miroir sur pied, encadrement en bois (160ht environ)	4 000
36	Ensemble meuble TV living, mélaminé blanc (le tout en 5 colis)	15 000
37	Centrale vapeur CALOR, 1.8L avec prises et cintres	4 000
38	Blender DOMO	2 000
39	Multi wok et fondue TEFAL	3 000
40	Trottinette enfant	2 000
41	Trottinette enfant	2 000
42	VTT électrique MOMA	30 000

Visites des lots 1 à 42 mardi 22 septembre de 8h à 9h chez AGS
Déménagement - 8 rue Champollion à Ducos.

Sur désignation à Nouméa

Mises à Prix:

43	CITROEN Berlingo, 2 places, 7cv, gazole - Marque : CITROEN - Type Commercial : BERLINGO - Immatriculation : 300 069 NC - Kilométrage : 230 718 - 1ere Mise en Service : 18/07/2008 - Type administratif : GBWJYB - N° de série : VF7GBWJYB8J048648 Moteur tourne mais démarre pas. Équipé galerie artisanale, porte du coffre cassée, très abîmé sur l'aile gauche, intérieur de la porte conducteur démonté, sellerie conducteur/passager hors- service	50 000
----	--	--------

44	RENAULT Master, 7 places, 8cv, gazole - Marque : RENAULT - Type Commercial : MASTER - Immatriculation : 347 928 NC - 1ere Mise en Service : 01/03/2012 - Type administratif : N10RENCT007S518 - N° de série : VF1MBH4A146308527 Ouverture du véhicule impossible. Choc sur l'aile gauche, pare-choc avant cassé, nombreuses rayures sur la carrosserie, poignée conducteur cassée, siège conducteur hors service et sellerie en général en mauvais état	50 000
----	---	--------

Visites des lots 43 et 44 - lundi 21 septembre après prise de rendez-vous préalable à l'Étude au 44 10 22.

Sur désignation à la Zac Panda

Mises à Prix:

45	Débroussailleuse, état moyen	4 000
46	Échelle télescopique, double, 5 marches	8 000
47	Aspirateur de chantier EINHELL état moyen	2 000
48	Aspirateur de chantier EINHELL	4 000
49	Balance UWE ADW-C 1500 et étiqueteuse	12 000
50	Thermo-scelleuse IMPULSE SEALER	2 000
51	2 crics bouteilles 5t et un de 12t (ont pris l'eau, rouillés)	3 000
52	Lot de 10 caisses pvc bleu (5 grandes et 5 petites)	5 000
53	Lot de 2 caisses crocodiles pvc bleu (2 tailles différentes)	3 000
54	Étagère galva 4 niveaux 140*220ht et une trentaine de plateaux	6 000
55	Lot de 4 coussins (3 carrés et un dossier)	2 000
56	Machine à laver INDESIT	8 000
57	Petite étagère galva	2 000
58	MERCEDES BENZ Sprinter frigorifique, 3 places, 7cv, gazole - Marque : MERCEDES BENZ - Type Commercial : SPRINTER - Immatriculation : 345 597 NC - Kilométrage : 160 000 - 1ere Mise en Service : 22/12/2011 - N° de série : WDB9061331N496024 Bon état général. Climatisation ne fonctionne plus, moteur frigorifique fonctionne (mais pas sur secteur)	750 000
59	Unité de production format container 40', n°203289, très bon état. Avec 2 cartons de substrat pour germination, 3 caisses de petits caches anti-mousse, divers plaques de plantation (102 plaque de 54 trous et 110 plaques de 180 trous) - Système de gestion automatique des facteurs de production (pH, dioxygène, eau, engrais etc)	1 800 000

60	Unité de production format container 40', n°203290, très bon état. Avec 2 cartons de substrat pour germination, 3 caisses de petits caches anti-mousse, divers plaques de plantation (100 plaque de 54 trous et 110 plaques de 180 trous) - Système de gestion automatique des facteurs de production (pH, dioxygène, eau, engrais etc)	1 800 000
61	Unité de production format container 40', n°900097, très bon état. Production à la verticale. Système de gestion automatique des facteurs de production - 4 panneaux verticaux dont 2 de LED et 2 pour plantation "GREENERY" avec ozoneur, table de germination 2 niveaux, plateau inox et système d'éclairage et gestion du niveau d'eau, 7 cagettes, plaques de germination pvc, 12 cartons de mousse prédécoupée pour germination, pièces détachées pour système de climatisation	5 000 000

Visites des lots 45 à 61 : lundi 21 septembre à 15h, lot 37 allée de l'apothicaire, ZAC Panda (au bout de l'impasse) après prise de rendez-vous préalable à l'Étude au 44 10 22.

Sur le site de vente : deux-roues

Mises à Prix:

62	Moto KAWASAKI, 7cv, essence - Marque : KAWASAKI - Type Commercial : / - Immatriculation : 448 684 NC - 1ere Mise en Service : 13/10/2005 - Type administratif : LKW1AL40P195 - N° de série : JKAZR750JKA045499	25 000
----	--	--------

Sur le site de vente : véhicules

Mises à Prix:

63	CITROEN Saxo, 5 places, 6cv, essence - Marque : CITROEN - Type Commercial : SAXO - Immatriculation : 222 803 NC - Kilométrage : 210 918 - 1ere Mise en Service : 16/10/2001 - Type administratif : MCT1002BN510 - N° de série : VF7S1HFXB57569142 A démarré au booster. État assez correct malgré son âge, pneus à mi-usure	20 000
64	PEUGEOT 206, 5 places, 6cv, essence - Marque : PEUGEOT - Type Commercial : 206 - Immatriculation : 224 685 NC - Kilométrage : 319 544 - 1ere Mise en Service : 27/12/2001 - Type administratif : MPE1001KR593MOD - N° de série : VF32CHF41911721 A démarré au booster. État assez mais léger choc à l'aile arrière gauche, rayures et chocs à l'aile avant droit, phares arrières abîmés, capitonnage des portes démonté, pneus en bon état	20 000

65	PEUGEOT 107, 5 places, 5cv, essence - Marque : PEUGEOT - Type Commercial : 107 - Immatriculation : 227 105 NC - 1ere Mise en Service : 29/03/2002 - Type administratif : MPE1101BQ760 - N° de série : VF31CKFWU52726562 Pas de batterie, capot bloqué. Véhicule en mauvais état : chocs sur le capot, calandre, porte du coffre et au bas de caisse côté droit, capitonnage démonté, sellerie déchirée, pas de boucle de ceinture, moteur de fenêtre hors-service, pneus à mi-usure	20 000
66	KIA Picanto, 4 places, 6cv, essence - Marque : KIA - Type Commercial : PICANTO - Immatriculation : 266 745 NC - Kilométrage : 202 389 - 1ere Mise en Service : 23/12/2005 - Type administratif : BA2442 - N° de série : KNEBA24426T214787 A démarré au booster. État assez correct mais pare-brise fêlé, chocs à la porte arrière gauche, sellerie tâchée, moteur fenêtre conducteur hors-service, pneus à changer	20 000
67	RENAULT Clio, 5 places, 6cv, essence - Marque : RENAULT - Type Commercial : CLIO - Immatriculation : 275 615 NC - 1ere Mise en Service : 18/09/2006 - Type administratif : BR100H - N° de série : VF1BR100H36124500 A démarré au booster mais kilométrage invisible État correct mais phares avant et arrière abîmés, sellerie conducteur légèrement déchirée, pneus avant à changer et arrière à mi-usure	35 000
68	RENAULT Kangoo, 5 places, 8cv, essence - Marque : RENAULT - Type Commercial : KANGOO - Immatriculation : 275 852 NC - Kilométrage : 169 296 - 1ere Mise en Service : 25/09/2006 - Type administratif : KCOBGF - N° de série : VF1KCOBGF36124518 A démarré au booster. État moyen : chocs à la calandre, chocs et rayures à l'aile et porte arrière gauche, rayures à l'aile arrière droite, intérieur assez correct mais capitonnage en tissu déchiré, fenêtre arrière gauche hors-service, pneus à changer	35 000

69	VOLKSWAGEN Polo, 5 places, 7cv, essence - Marque : VOLKSWAGEN - Type Commercial : POLO - Immatriculation : 279 055 NC - Kilométrage : 188 763 - 1ere Mise en Service : 26/12/2006 - Type administratif : MVW11A2CW88 - N° de série : WVWZZZ9NZ7Y061543 A démarré au booster. État moyen : impact au pare-brise, chocs à la calandre, phares abîmés, aile arrière droite rayée, intérieur sale mais correct, capitonnage déchiré, moteur fenêtre conducteur hors-service, pneus neufs	30 000
70	CITROEN C3, 5 places, 7cv, essence - Marque : CITROEN - Type Commercial : C3 - Immatriculation : 290 986 NC - Kilométrage : 221 677 - 1ere Mise en Service : 13/11/2007 - Type administratif : MCT1012PP145 - N° de série : VF7FCHFXC28971477 N'a pas démarré (moteur bloqué) État très moyen : pare-brise hors-service, choc léger au niveau de la porte du coffre, poignée et capitonnage porte conducteur hors-service, pneus à changer	20 000
71	FORD Ranger, 5 places, 10cv, gazole - Marque : FORD - Type Commercial : RANGER - Immatriculation : 291 512 NC - Kilométrage : 180 886 - 1ere Mise en Service : 28/11/2007 - Type administratif : 2AW1F12 - N° de série : WFOLMFE107W649157 A démarré au booster. État moyen : toit cabossé, rayures à la calandre et à l'aile arrière gauche, rayures et chocs à la porte conducteur, phares arrières hors-service, intérieur moyen (sellerie conducteur déchirée, capitonnage des portes arrières démonté, moteur fenêtre arrière hors-service), pneus à mi-usure	120 000
72	HYUNDAI Getz, 5 places, 7cv, essence - Marque : HYUNDAI - Type Commercial : GETZ - Immatriculation : 303 779 NC - Kilométrage : 108 779 - 1ere Mise en Service : 23/10/2008 - N° de série : KMHBT51DP9U851868 Boîte automatique, a démarré au booster. État moyen : pare-chocs avant et arrière abîmés, ailes arrières des 2 côtés rayées, intérieur correct, pneus avant à changer et arrière à mi-usure	45 000

73	CITROEN Jumper, 7 places, 7cv, gazole - Marque : CITROEN - Type Commercial : JUMPER - Immatriculation : 306 616 NC - Kilométrage : inconnu - 1ere Mise en Service : 13/01/2009 - Type administratif : YDBMHC/AX - N° de série : VF7YBBMHC11298662 État assez correct mais calandre et rétroviseur droit abîmés, intérieur correct sauf sellerie conducteur déchirée, pneus à changer, peinture écaillée et rouille	70 000
74	PEUGEOT 207, 5 places, 7cv, essence - Marque : PEUGEOT - Type Commercial : 207 - Immatriculation : 310 941 NC - Kilométrage : 234 000 env. - 1ere Mise en Service : 18/05/2009 - Type administratif : MPE1112T6331 - N° de série : VF3WCKFVC34557718 A démarré au booster. État très moyen : peinture abîmée par le soleil, custode conducteur cassée, impact au pare-brise, pare-brise arrière hors-service, phares arrières cassés, rayures sur tout le côté gauche, intérieur en mauvais état, pneus à changer	20 000
75	CHEVROLET Aveo, 5 places, 7cv, essence - Marque : CHEVROLET - Type Commercial : AVEO - Immatriculation : 320 167 NC - Kilométrage : inconnu - 1ere Mise en Service : 02/02/2010 - Type administratif : SF48D - N° de série : KL1SF48DJAB039227 A démarré au booster. État moyen : impact sur le pare-brise, pare-chocs abîmés, chocs sur le capot, ailes avant abîmées, intérieur correct et pneus en bon état	30 000
76	DACIA Duster, 5 places, 8cv, gazole - Marque : DACIA - Type Commercial : DUSTER - Immatriculation : 326 278 NC - Kilométrage : 234 848 - 1ere Mise en Service : 21/07/2010 - Type administratif : M10DACVP000U135 - N° de série : UU1HSDAW542926785 A démarré au booster. État moyen : pare-brise hors-service, calandre abîmée, rayures et chocs sur l'aile gauche, nombreux chocs sur l'aile droite et à l'arrière du véhicule, pneus à changer	40 000

77	SUZUKI Swift, 5 places, 7cv, essence - Marque : SUZUKI - Type Commercial : SWIFT - Immatriculation : 335 816 NC - Kilométrage : 191 755 - 1ere Mise en Service : 08/04/2011 - Type administratif : NZC72SMT - N° de série : TSMNZC72S00131880 A démarré au booster. État correct mais chocs à la calandre et aux phares arrière, chocs et rayure à l'aile avant gauche, sellerie conducteur légèrement déchirée, peinture écaillée et pneus arrière à changer	65 000
78	GREAT WALL Florid, 5 places, 7cv, essence - Marque : GREAT WALL - Type Commercial : FLORID - Immatriculation : 343 668 NC - Kilométrage : inconnu - 1ere Mise en Service : 28/10/2011 - Type administratif : ED2A3 - N° de série : LGWED2A38BE651632 Pas de clés. État moyen : peinture écaillée, phares arrière abîmés, rayures et chocs à l'aile avant droite, chocs à la porte arrière droite et rayures à celle de gauche, intérieur correct sauf sellerie conducteur déchirée, pneus à changer	30 000
79	RENAULT Trafic, 9 places, 13cv, gazole - Marque : RENAULT - Type Commercial : TRAFIC - Immatriculation : 358 001 NC - Kilométrage : inconnu - 1ere Mise en Service : 12/12/2012 - Type administratif : JLBCB6 - N° de série : VF1JLBCB6DY468014 N'a pas démarré même avec le booster (erreur) Équipé galerie artisanale, calandre abîmée, pare-brise fêlé, rayures au niveau du pare-choc arrière et des portes du côté droit, intérieur moyen (sellerie déchirée), pneus à mi-usure	60 000
80	PEUGEOT Partner Tepee, 3 places, 6cv, gazole - Marque : PEUGEOT - Type Commercial : PARTNER TEPEE - Immatriculation : 359 574 NC - Kilométrage : 310 042 - 1ere Mise en Service : 05/02/2013 - Type administratif : 7B9HKC - N° de série : VF37B9HKCCJ676128 A démarré au booster. Rouille sur l'ensemble du véhicule, chocs et rayures aux portes côté droit, démonté sous le volant, sellerie conducteur déchirée, pneus à changer	30 000

81	FORD Kuga, 5 places, 11cv, essence - Marque : FORD - Type Commercial : KUGA - Immatriculation : 366 248 NC - Kilométrage : inconnu - 1ere Mise en Service : 29/08/2013 - Type administratif : DM2JQMA1A5UNAPC - N° de série : WF0AXXWPMADB66832 N'a pas démarré même avec le booster (défaut) État correct juste chocs au niveau des phares arrière, pneus à mi-usure	90 000
82	MITSUBISHI Pajero, 7 places, 12cv, gazole - Marque : MITSUBISHI - Type Commercial : PAJERO - Immatriculation : 365 489 NC - Kilométrage : 395 054 - 1ere Mise en Service : 23/01/2002 - Type administratif : MM6713GU040 - N° de série : JMBLNV78W2J000727 A démarré au booster. État correct mais rayures aux ailes côté gauche et à l'aile arrière droite, intérieur en bon état, pneus avant à changer	100 000
83	GREAT WALL Haval H6, 5 places, 11cv, essence - Marque : GREAT WALL - Type Commercial : HAVAL H6 - Immatriculation : 371 151 NC - Kilométrage : inconnu - 1ere Mise en Service : 11/02/2014 - Type administratif : EF4AM6 - N° de série : LGWEF4A55DF671907 Pas de clés. État correct, intérieur sale mais en bon état, pneus à mi-usure	60 000
84	CITROEN C3, 5 places, 7cv, essence - Marque : CITROEN - Type Commercial : C3 - Immatriculation : 375 510 NC - Kilométrage : 140 479 - 1ere Mise en Service : 03/07/2014 - Type administratif : SCHMW0 - N° de série : VF7SCHMW0DW604774 N'a pas démarré même avec le booster. État correct mais chocs à la calandre, pare-brise fêlé, pneus arrière à mi-usure	50 000
85	KIA Sportage, 5 places, 11cv, gazole - Marque : KIA - Type Commercial : SPORTAGE - Immatriculation : 380 710 NC - Kilométrage : 193 416 - 1ere Mise en Service : 12/12/2014 - N° de série : KNAPC813CF7685771 A démarré au booster. État correct, rayures à la porte arrière droite, intérieur sale mais correct, pneus à changer	150 000

86	FORD Fiesta ST, 5 places, 7cv, essence - Marque : FORD - Type Commercial : FIESTA - Immatriculation : 380 950 NC - Kilométrage : inconnu - 1ere Mise en Service : 18/12/2014 - Type administratif : JA8JTJA1C5FDFBX - N° de série : WF0CXXGAKCES86083 Démarrage impossible, clé électronique mais batterie absente. État assez correct, rayures sur le capot et à l'aile arrière gauche, chocs à la calandre, intérieur correct, pneus à mi-usure	120 000
87	VOLKSWAGEN Polo, 5 places, 7cv, essence - Marque : VOLKSWAGEN - Type Commercial : POLO - Immatriculation : 384 781 NC - Kilométrage : 209 036 - 1ere Mise en Service : 06/05/2015 - Type administratif : M10VWGVPPF761207 - N° de série : WVWZZZ6RZFY054892 A démarré au booster. État correct juste chocs au niveau de la porte du coffre, intérieur correct, pneus à mi-usure	70 000
88	CITROEN C-Elysee, 5 places, 7cv, essence - Marque : CITROEN - Type Commercial : C-ELYSEE - Immatriculation : 400 389 NC - Kilométrage : 242 249 - 1ere Mise en Service : 19/12/2016 - Type administratif : M10VTRVP041P225 - N° de série : VF7DDNFP6GJ761486 A démarré au booster. État correct mais calandre et aile avant gauche abîmés, rayures au niveau du coffre et pneus à changer	90 000
89	Ambulance RENAULT Trafic, 4 places, 6cv, gazole - Marque : RENAULT - Type Commercial : TRAFIC - Immatriculation : 424 578 NC - Kilométrage : inconnu - 1ere Mise en Service : 16/07/2019 - N° de série : VF10FL21261316991 Pas de clés. Sérigraphié État assez correct, chocs à la porte du coffre, intérieur correct, pneus avant à changer, pas de fenêtre passager	350 000
90	DACIA Logan, 5 places, 7cv, essence - Marque : DACIA - Type Commercial : LOGAN - Immatriculation : 426 488 NC - Kilométrage : 127 705 - 1ere Mise en Service : 20/09/2019 - N° de série : UU14SDMB463315017 A démarré au booster. État correct mais pare-chocs abîmés, impact au pare-brise, rayures sur la porte avant gauche, chocs au bas de caisse côté droit et pneus à changer	130 000

91	VSL DACIA Logan, 5 places, 7cv, essence - Marque : DACIA - Type Commercial : LOGAN - Immatriculation : 434 688 NC - 1ere Mise en Service : 14/08/2020 - N° de série : UU14SDMB465011569 Pas de clés. Sérigraphié État correct : rétroviseur gauche hors-service, intérieur correct, pneus à changer	100 000
92	SUZUKI Swift Sport, 4 places, 7cv, essence - Marque : SUZUKI - Type Commercial : SWIFT SPORT - Immatriculation : 356 177 NC - Kilométrage : 250 356 - 1ere Mise en Service : 22/10/2012 - Type administratif : NZA32SMT - N° de série : TSMNZA32S00293702 A démarré au booster. État correct, chocs à la calandre, pas de poste audio, pneus arrières à changer	85 000

L'adjudicataire d u l o t 9 2 devra s'acquitter en plus, auprès de la fourrière intercommunale, des frais de garde d'un montant de 49 400 f cfp
Art L325-1-1 du code de la route
S'agissant d'un bien du Domaine, c e véhicule ne pourra être enlevé que le lundi 5 octobre 2026.

Visites des lots 62 à 92 mardi 22 septembre 2026 de 8h30 à 10h à la
Fourrière Intercommunale du Grand Nouméa - rue Raymonde JORE à
Ducos

ORDRE DE PORTER LES ENCHERES POUR MON COMPTE

si PARTICULIER : NOM et prénom :

si SOCIETE : Nom de la société
et cachet commercial

ADRESSE :

VILLE :

TELEPHONE:

FAX :

EMAIL :

BANQUE :

COMPTE :

N° de Ridet (si société) :

demandons à Maître Xavier LOMBARDO, Huissier de Justice, Commissaire-priseur chargé de l'administration provisoire de l'étude de feu Maître Laurence POTEL, d'acheter pour notre compte les lots mentionnés ci-dessous, pour le prix maximum indiqué hors taxes (TGC 6%) et hors frais (9% hors taxes soit 9,54% TGC incluse) lors de la VENTE AUX ENCHERES indiquée ci-dessous.

(Exemple: Mise à Prix 100.000 F, offre maximum hors frais et hors tgc 200.000F, Me LOMBARDO partira de la mise à prix et non du montant de l'offre et montera les enchères pour vous comme si vous étiez présent. Si les enchères s'arrêtent au-dessous de l'offre maximum, par exemple 150.000 F, l'adjudication sera le montant de cette dernière enchère; par contre, Me LOMBARDO ne portera aucune enchère au-delà du montant indiqué en tant qu'offre maximum. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter l'étude.)

A la requête du Gouvernement de NC, du du 22/09/2026 à 98800 NOUMÉA
Domaine (TPI), de la Sté AGS et liquidations
judiciaire des Stés YANA et PROBAT NC

Nous avons pris connaissance des Conditions Générales de Vente et les acceptons.

Nous vous prions de trouver ci-joint un chèque à l'ordre de Maître Xavier LOMBARDO Commissaire-Priseur

N° de Lot	Descriptif du lot	Offre maximum en F CFP hors frais et hors TGC	Prix adjugé hors frais et hors TGC

DATE :

SIGNATURE :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

LA VENTE ET SON DEROULEMENT :

ARTICLE 1

La vente est publique et a lieu aux enchères.

L'adjudication sera faite au plus offrant contre paiement comptant ; faute de paiement comptant, l'objet sera revendu à la folle enchère sans mise en demeure ni aucune formalité de justice aux risques et périls de l'adjudicataire, le commissaire-priseur appréciant, sous sa seule responsabilité les cas de folle enchère.

Le fol enchérisseur sera tenu de la différence entre son prix et le prix de la revente sans pouvoir prétendre à l'excédent, s'il y en a un, cet excédent revenant au requérant.

En cas de règlement par chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère pourra, après notification au débiteur et une mise en demeure, être poursuivie lors de la plus prochaine vente.

En cas de double enchère, (enchères simultanées sur le même objet), l'objet sera remis en vente et le public admis à nouveau à enchérir ; il sera alors adjugé à nouveau au plus offrant et dernier enchérisseur.

ARTICLE 2

Un minimum d'enchérisseurs est nécessaire pour ouvrir une vacation. Ce minimum est déterminé pour chaque vente par le commissaire-priseur. En conséquence, le commissaire-priseur se réserve le droit, dans l'intérêt des parties, de ne pas ouvrir la vacation si le nombre d'enchérisseurs est insuffisant compte tenu de la nature et/ou de la quantité des biens à vendre.

ARTICLE 3

Le montant minimum de l'enchère est fixé par le commissaire-priseur, le pas d'enchère également.

Les mises aux enchères ont lieu dans l'ordre indiqué dans le catalogue de la vente.

Le commissaire-priseur se réserve toutefois le droit de :

- " s'écarter de l'ordre du catalogue,
- " réunir ou diviser des lots,
- " retirer des effets mis en adjudication et qui n'atteindraient pas un prix à sa convenance même après enchères dépassant la mise à prix.

Les lots modifiés au moment de la vente par rapport au catalogue, seront précisés. Les modifications seront mentionnées sur une liste complémentaire et/ou seront précisés au moment de la mise aux enchères.

Les lots présentant une date de mise à disposition particulière seront précisés au plus tard au moment de la vente.

Des réunions de lots peuvent être proposées dans le catalogue, mais les acheteurs ont la faculté d'en demander d'autres. Le commissaire-priseur se réserve cependant le droit de ne pas donner suite à ces demandes si elles paraissent trop compliquées ou pour des lots trop éloignés n'ayant pas de rapport.

Lorsque la faculté de réunion est proposée, elle sera annoncée avant la présentation du premier lot de la réunion. Les lots seront adjugés provisoirement séparément et ensuite réunis. Lors de la réunion, la nouvelle enchère, au minimum supérieure de 10 % du montant total adjugé séparément, sera annoncée et les enchères pourront reprendre. S'il n'y a pas preneur, les lots seront définitivement adjugés aux enchérisseurs précédents.

Demande de réunion de l'ensemble des lots de la vente :

Cette demande devra être faite avant le début de la vente, par écrit, avec une offre chiffrée. Elle devra être accompagnée d'une caution bancaire ou bien du versement effectif d'un montant compris entre 20 % et 50 % de l'offre suivant l'importance de celle-ci, le commissaire-priseur se réservant la possibilité de ne pas accepter cette demande.

Cette demande de réunion finale sera annoncée avant le début de la vente.

Comme précédemment, les lots seront adjugés provisoirement séparément ou en sous-ensembles. La règle de surenchère finale étant la même que précédemment : l'offre globale devra être supérieure d'au moins 10 % des enchères provisoires. L'acheteur intéressé par l'ensemble aura la faculté de surenchérir sur son offre précédente.

Le commissaire-priseur se réserve toutefois le droit de ne pas donner suite à ces surenchères s'ils estiment ne pas détenir de garantie de paiement suffisante.

Dans le cas où une réunion finale est annoncée, d'autres acquéreurs pourront se déclarer en cours ou en fin de vente, à condition de remettre les garanties de paiement nécessaires et suffisantes (voir ci-dessus).

D'autres formes de réunion sont possibles. Elles seront étudiées à la demande et annoncées avant le début de la vente.

ARTICLE 4

Les cotes, volumes, quantités, kilométrages et qualités figurant dans le catalogue ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas garantis, le plus ou le moins devant faire le gain ou la perte de l'adjudicataire; les effets sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente, sans aucune garantie notamment d'état, de dénomination, de désignation, pour défaut d'ancienneté, d'authenticité et sans recours possible contre qui que ce soit pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée.

L'adjudicataire est réputé compétent et avoir pris connaissance des éventuelles erreurs de descriptif ainsi que des défauts ou imperfections des effets avant la mise aux enchères une ou plusieurs expositions préalables à la vente lui ayant permis de se rendre compte de l'état et de la nature des objets mis en vente; en conséquence, l'adjudicataire ne bénéficiera d'aucune action soit en résolution, soit en dommages-intérêts, soit en diminution de prix.

Les photos utilisées sur les différentes publicités ne sont pas contractuelles.

L'adjudication a toujours lieu aux risques et périls de l'adjudicataire.

Les matériels sont vendus sans logiciel. Si des logiciels se trouvaient néanmoins dans les matériels au moment de l'enlèvement, l'acheteur s'obligerait soit à les détruire, soit à en déclarer la présence au fournisseur en vue d'en obtenir la licence d'exploitation.

Tous les lots s'entendent démontés au 1er raccord ou 1ère bride.

ARTICLE 5

Les enchères peuvent être émises verbalement, téléphoniquement, par ordre d'achat ; L'ordre d'achat doit être adressé par écrit, accompagné d'une garantie de paiement.

L'ordre d'achat doit, à peine de nullité, comporter la désignation de l'objet sur lequel on souhaite enchérir, indiquer sa référence au catalogue de la vente ainsi que le prix maximum au-delà duquel on ne désire plus enchérir ; ce prix s'entendant hors frais et taxes.

Les enchères téléphoniques ne seront acceptées qu'après dépôt d'un chèque ou d'une garantie bancaire.

Pour être retenus les ordres écrits devront être accompagnés :

- pour une offre ferme : d'un chèque de garantie du montant en principal de l'offre plus les droits et frais de 9,54% (TGC 6% incluses) ;
- pour une offre variable (de xF à xF) d'un chèque de garantie du montant maximum de l'offre plus les droits et frais de 9,54% (TGC 6% incluses)

Ce montant de garantie peut également se faire par virement bancaire à condition que le montant soit passé au crédit, la veille de la vente avant 15h00, sur le compte suivant :

Me Xavier LOMBARDO - Compte clients - BCI TRIANON

Code Banque 17499 Code Guichet 00010 Compte n° 16138102061 RIB 08

FR 76 1749 9000 1016 1381 0206 108 code BIC BCADNCCN

ARTICLE 6

Les enchères ne seront admises qu'autant qu'elles seront portées par des personnes capables.

Le commissaire-priseur pourra exiger une caution bonne et solvable des adjudicataires non seulement pour le paiement du principal, mais aussi pour l'exécution des clauses et conditions de la vente, à peine de refus d'inscription. Cette caution pourra prendre la forme d'un chèque établi à l'ordre du Commissaire-Preneur, signé et laissé en blanc.

Le commissaire-priseur se réserve la faculté d'écarter de la vente tout soumissionnaire ou enchérisseur qui ne lui paraîtrait pas présenter des garanties suffisantes. Le commissaire-priseur n'a pas, dans ce cas, à motiver sa décision qui n'est pas susceptible de recours. De même, il peut ne pas admettre à la vente les enchérisseurs verbaux qui ne sont pas en mesure de justifier sur-le-champ de leur identité et de leur adresse.

Le Commissaire-priseur peut exclure de ses ventes :

- tout enchérisseur qui aurait manqué à ses engagements lors de précédentes ventes,
- tout adjudicataire qui se serait préalablement signalé à l'attention du commissaire-priseur par des agissements frauduleux ou par la non exécution d'engagements contractés à l'occasion d'une précédente opération: enchère fictive, enlèvement irrégulier, chèque sans provision, non respect des conditions particulières, agressivité, violences verbales ou physiques, trouble de la vente de par ses propos ou attitude etc...

Suivant la gravité des faits reprochés, l'exclusion peut être temporaire ou définitive.

Il est rappelé aux amateurs :

- que pour des raisons de sécurité, le port de chaussures fermées est obligatoire sur les sites de visites et de ventes
- que les enfants mineurs doivent être accompagnés et surveillés par leurs parents ou leurs accompagnateurs. La participation aux enchères leur est interdite.
- que les chiens, même tenus en laisse, sont interdits dans l'enceinte des lieux de vente tant en intérieur qu'en extérieur.

ARTICLE 7

Au cas où des objets appartenant à l'Etat, à des Administrations publiques territoriales ou reconnues d'utilité publique, à des organisme divers, où qui ne sont pas dans le commerce, ou qui portent une mention indiquant leur inaliénabilité, se trouveraient être adjugés, l'adjudicataire serait contraint d'en effectuer la restitution à première réquisition, et ce, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité, le prix d'adjudication et des frais lui étant seul remboursé.

LE PAIEMENT DU PRIX, DES FRAIS ET TAXES

ARTICLE 8

L'adjudicataire payera, en sus du prix d'adjudication des frais légaux de 9% ainsi que la TGC de 6% sur l'ensemble, soit 9,54% taxes incluses.

Il paiera comptant, en Francs C.F.P., au commissaire-priseur le prix principal de son adjudication augmenté des droits d'Enregistrement et autres taxes dus au Service de l'Enregistrement, de la Taxe Générale à l'importation s'il y a lieu, des émoluments et autres droits proportionnels dus au commissaire-priseur tels qu'ils sont établis au tarif. (Dél n° 299 du 22/03/94 modifiée). Règlement en espèces, plafonné à 119 300 xpf frais inclus (décret n°2018/284 du 18 avril 2018 art D.112-3 du Code Monétaire et Financier)

Il est rappelé qu'en application de l'article R 344-1 du code national de la route rendant applicable l'article L325-1-1 dudit code en Nouvelle Calédonie, relatif à la confiscation des véhicules par les juridictions judiciaires pénales : "si la confiscation est ordonnée, le véhicule est remis au service des domaines en vue de sa destruction ou de son aliénation. Les frais d'enlèvement et de garde en fourrière sont à la charge de l'acquéreur".

Le commissaire-priseur pourra exiger la signature de l'adjudicataire sur le procès-verbal de vente et sur le décompte du prix de vente qui demeurera annexé audit procès-verbal.

ARTICLE 9

Aussitôt l'adjudication prononcée, l'adjudicataire est tenu de déclarer ses nom, prénoms et adresse, de signer, le cas échéant, le bon qui lui sera remis, et de remettre en garantie, au commissaire-priseur ou à l'un de ses assesseurs, le montant de l'adjudication et des 9,54 % (TGC 6% incluses) de frais légaux.

Pour être effectif, le paiement comptant du prix d'adjudication, augmenté des frais et taxes se fera :

- soit en espèces (plafonnées à 119 300 xpf cf art.8 ci-dessus)
- soit par chèque à l'ordre du commissaire-priseur avec présentation de 2 pièces d'identité ;
- soit par chèque certifié, sinon par chèque accompagné obligatoirement d'une lettre de garantie de paiement de la banque, selon les cas;
- par virement bancaire dans les formes et délais fixés par le commissaire-priseur ;

En cas de défaillance de l'acheteur, l'acompte versé à titre de garantie pour participer à la vente sera conservé à titre de dommages intérêts.

A l'expiration du délai d'un mois, après une mise en demeure et à défaut de paiement de la somme due, il sera perçu sur l'acquéreur et pour prise en charge des frais de recouvrement un honoraire complémentaire de 10% du prix d'adjudication, avec un minimum de 25000 FCFP.

L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages-intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de folle enchère.

ARTICLE 10

En cas de vente à terme faite sur la demande écrite du requérant, le prix sera payable, dans les délais fixés aux conditions particulières de la vente, entre les mains de Maître Xavier LOMBARDO, commissaire-priseur.

Les adjudicataires paieront en sus des frais de recouvrement fixés aux conditions particulières de la vente, mais ceux qui se libéreront comptant seront affranchis de ces frais.

Le requérant renonce au droit de responsabilité du prix de la vente établi en sa faveur par la loi contre le Commissaire-priseur, lui ayant expressément demandé, dans l'intérêt de la vente, d'accorder les délais fixés aux conditions particulières aux adjudicataires.

LE TRANSFERT DE PROPRIETE ET LES GARANTIES

ARTICLE 11

Les acquéreurs sont responsables des lots dès l'adjudication prononcée, mais le transfert de propriété ne sera effectif que lors de l'encaissement définitif du paiement.

A compter de l'adjudication, le vendeur ou le commissaire-priseur ne sauraient être tenus pour responsables de la disparition partielle ou totale de l'objet adjugé ou des dommages qui pourraient lui être occasionnés

L'ENLEVEMENT DES EFFETS ADJUGES

ARTICLE 12

Les enlèvements ne sont autorisés que sur présentation de la facture après paiement effectif complet.

L'enlèvement des effets adjugés devra être effectué par l'adjudicataire immédiatement ou dans les délais annoncés dans le catalogue et/ou lors de la mise en vente, sous sa seule et entière responsabilité, à ses frais et ses risques et périls.

L'enlèvement des effets adjugés est, sauf stipulation contraire, obligatoire.

La revente sur site par l'adjudicataire est interdite.

Dans le cas où l'adjudicataire ne ferait pas procéder à l'enlèvement des effets à lui adjugés, dans les délais qui lui sont impartis, le vendeur se réserve le droit de réclamer réparation des préjudices que pourraient lui causer ce retard ou des préjudices pouvant être causés à des tiers et notamment à des adjudicataires d'autres effets. Le requérant et/ou le commissaire-priseur se réservent la possibilité de les faire enlever et stocker aux frais de l'adjudicataire - ou encore de les faire transporter à l'adresse indiquée par l'adjudicataire- et ce, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée d'aucune manière quant à l'état ou la conservation des lots en question.

En dernier ressort le requérant pourra également décider de considérer les lots achetés comme abandonnés à partir de 18 heures du dernier jour prévu pour les enlèvements. Il disposera de ces lots à partir de cet instant et pourra alors, soit les revendre, les détruire ou les ferrailer.

Dans tous les cas les frais inhérents seront à la charge du ou des adjudicataires et lui ou leurs seront facturés.

Dans le cas où un délai ou sursis est accordé, cette stipulation, n'étant qu'une facilité accordée aux adjudicataires, ne peut faire échec à l'application du présent article.

Sans pour cela apporter dérogation ou novation à l'application de cette clause, le commissaire-priseur se réserve en cas de non-paiement, de retenir l'objet adjugé et, le cas échéant, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage jusqu'à parfait paiement.

ARTICLE 13

L'adjudicataire s'engage expressément et irrévocablement à respecter, et à faire respecter par toute personne qui travaillera pour son compte et à son nom, les lois et réglementation en vigueur, et notamment les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure. Il s'engage expressément et irrévocablement à agir avec toutes les précautions requises pour prévenir tout dommage aux tiers ou aux biens du vendeur, et à réparer sans limitation de montant tout dommage dont il pourrait être tenu pour responsable.

ARTICLE 14

Dans le cas où l'enlèvement de l'effet adjugé nécessiterait la démolition d'un bien mobilier ou immobilier, l'adjudicataire ne pourra y procéder à ses frais, qu'avec l'autorisation expresse du propriétaire dudit bien.

Le commissaire-priseur et le requérant ne peuvent en aucun cas et sous aucun prétexte être rendus responsables des dégâts et dommages de quelque nature qu'ils soient causés tant aux locaux, à l'immeuble où il est procédé, qu'aux objets acquis par des tiers acquéreurs, à l'occasion de démontage et d'enlèvement de tous objets, matériel, installations quelconques vendus.

Le vendeur pourra exiger de l'adjudicataire le dépôt d'un montant de garantie, préalablement à toute opération d'enlèvement, afin de garantir les dommages pouvant être causés à ses biens mobiliers ou immobiliers ou à ceux appartenant à des tiers.

ARTICLE 15

Sauf stipulation expresse, les conduites de gaz, d'eau, de vapeur, d'électricité ou autre raccordement à l'effet adjugé seront débranchés à l'endroit du premier raccord, interrupteur, de la première vanne ou des repères apposés par le vendeur sur les conduites.

Sauf disposition contraire mentionnée dans le catalogue de la vente, l'adjudicataire ne pourra prétendre avoir aucun droit de propriété sur les conduites souterraines, ou incorporées dans les éléments de maçonnerie ou les câbles électriques entre les transformateurs et tableaux de commande des machines.

ARTICLE 16

L'adjudicataire dont l'effet à lui adjugé empêche ou gêne l'enlèvement d'un autre effet, devra faire procéder à l'enlèvement dudit effet dans les 24 heures suivant la notification qui pourrait lui être faite par le commissaire-priseur.

A défaut, le vendeur pourra faire procéder à l'enlèvement pour le compte et aux frais de l'adjudicataire et sous la responsabilité de celui-ci.

ARTICLE 17

L'adjudicataire, qui aura du fait du retard dans l'enlèvement empêché ou gêné l'enlèvement d'un autre effet adjugé, sera tenu de réparer le préjudice qui pourrait être causé au propriétaire dudit effet.

RESTRICTION CONCERNANT LA VENTE DE CERTAINS EFFETS

ARTICLE 18

Les machines et éléments de production sont vendus généralement conformes aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires. Cette conformité est attestée soit par la Plaque de Conformité (machine mise en service après le 15 Janvier) ou la Plaque CE (machine mise en service après le 15 Janvier 1993) si elles n'ont pas subi de modifications importantes des organes de sécurité

ARTICLE 19

Lorsque l'effet mis en vente n'est pas conforme aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires, cette non-conformité et les restrictions de vente qui en découlent seront mentionnées dans le catalogue de la vente ou indiquées lors de la mise aux enchères.

ARTICLE 20

Les machines non-dangereuses et non-conformes, sont vendues inaptes à la mise en production.

Elles pourront être vendues dans l'état :

1 - à une personne physique ou morale ne destinant pas le matériel à une utilisation sur le territoire français.

Il incombera à l'acheteur de se mettre en conformité avec la législation du pays d'exploitation.

2 - à une personne physique ou morale ayant qualité de revendeur, récupérateur, constructeur, casseur, ferrailleur ou collectionneur qui s'engage à une mise aux normes préalable, sous sa responsabilité, à la cession éventuelle à un client exploitant.

3 - à tout acheteur pour source de pièces détachées et qui reconnaîtra par écrit ne pas remettre ou céder pour tel le matériel en exploitation.

4 - à un exploitant artisan travaillant seul, qui s'engagera par écrit en connaissance de cause à mettre la dite machine en conformité avec la législation, sous sa responsabilité, avant toute mise en production et renoncera à toutes poursuites à l'égard du vendeur pour ce motif.

ARTICLE 21

Les machines reconnues dangereuses et non-conformes ne pourront être cédées qu'aux catégories 1 et 2 de l'article précédent.

Les acheteurs s'engagent formellement aux respects des critères ci-dessus au travers de l'acceptation des conditions générales et particulières de vente.

ARTICLE 22

Les dispositions des articles 18 à 21 ne sont pas applicables dans le cas de vente judiciaire pratiquée après jugement prononçant la liquidation judiciaire du vendeur.

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 23

En tout état de cause, il ne pourra être dérogé aux présentes conditions générales de vente. Dans les cas où l'adjudicataire émettrait des réserves générales ou particulières dérogeant aux présentes conditions, ces réserves seront réputées nulles et non écrites sans que le vendeur ou ses mandataires aient à l'en informer expressément.

ARTICLE 24

Pour tout litige, il est fait attribution expresse aux juridictions territorialement compétentes.

ARTICLE 25

Le fait de porter une enchère, en salle, par ordre d'achat ou par téléphone, implique l'entière adhésion de l'enchérisseur aux conditions ci-dessus énoncées.

Les présentes conditions se trouvant reproduites dans le catalogue de la vente et/ou affichées sur les lieux de la vente, l'enchérisseur ne pourra invoquer l'ignorance de celles-ci.